

Organismes agréés pour mener des travaux de confinement et de retrait d'amiante

Textes de référence :

Code du travail
Article A. 4414-15 et suivants

Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
JL Polynésie	BP 380 622 98 718 - Punaauia Tél. : 40 42 09 46 Mail : accueil@jlpolynesie.pf	Décision n° 2749/MTS/DIR/TRAV/LJ/sp du 06 septembre 2016 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise JL POLYNESIE - BP 380 622 - 98718 Tamanu Punaauia (valable jusqu'au 25 août 2021)
Entreprise Désamiantage, Dépollution, Déconstruction de Polynésie (3DP)	BP 3569 98 713 - Papeete Tél. : 40 .50.24.40 Mail : 3dp.be@mail.pf	Décision n° 648/MTS/TRAV/DIR/LJ/sp du 20 mars 2017 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise Désamiantage-Dépollution-Déconstruction de Polynésie (3DP), Z.I. de la Punaruu - BP 3 569 - 98713 Papeete (valable jusqu'au 18 janvier 2022)
SNADEC	BP 26 06801 - Cagnes-sur-Mer - France Tél. : 04 92 27 28 28 Fax. : 04 92 27 32 22 Mail : snadecenvironnement@snadec.fr	Décision n° 1 175/MTT/TRAV/BAJ/OS/ng du 23 juin 2020 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise SNADEC, 06801 Cagnes-sur-Mer (valable jusqu'au 24 août 2020)



DIRECTION DU TRAVAIL
Rue Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage
BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél. (689) 40 50 80 00 | Fax. (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire.
Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.